

**PRIX DE POÉSIE LÉON-PAUL FARGUE**  
**(Prix de l'ouvrage de poésie / Prix d'interprétation poétique)**

**Règlement**

Article 1

La Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement de Paris et l'association Poésie et Chanson Sorbonne ont créé le Prix de poésie Léon-Paul Fargue.

Article 2

Le Prix de poésie Léon-Paul Fargue se décompose en deux Prix distincts : le Prix de l'ouvrage de poésie et le Prix d'interprétation poétique.

Article 3 :

Chaque édition du Prix de poésie Léon-Paul Fargue est parrainée par une personnalité du monde culturel.

Article 4 :

**Prix de l'ouvrage de poésie**

- Le Prix de l'ouvrage de poésie est attribué à un livre paru dans l'année de remise du Prix ou dans l'année précédente.
- Les ouvrages présentés doivent avoir bénéficié du dépôt légal à la bibliothèque nationale et posséder un numéro d'ISBN.
- Ils devront être envoyés à la fois sous forme numérique par courrier électronique (à l'adresse [prixleonpaulfargue@gmail.com](mailto:prixleonpaulfargue@gmail.com) et également en un exemplaire (à : Frédéric Jacquot, adjoint au Maire - chargé de la Culture, Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement 31, rue Pécelet 75015 Paris).
- Ils devront avoir été envoyés au plus tard le **1er mars 2023** (version physique, le cachet de la poste faisant foi) et le **4 mars 2023** (version numérique par courrier électronique).
- Le jury décidera d'une sélection de 5 ouvrages, qui seront annoncés courant avril.
- L'ouvrage remportant le Prix Léon-Paul Fargue de l'ouvrage de poésie sera annoncé lors de la soirée de remise des Prix lors d'une cérémonie en juin.
- Seuls les auteurs ou éditeurs des ouvrages sélectionnés seront prévenus.
- Les ouvrages envoyés ne seront pas retournés aux auteurs et aux éditeurs.

Article 5 :

**Prix d'interprétation poétique**

**Conditions d'inscription :**

- Les élèves comédiens des écoles d'Art Dramatique (justifiant d'un certificat d'inscription de leur établissement) ou les élèves d'une école supérieure ou d'une université et âgés de 16 à 30 ans à la date de la cérémonie de remise du Prix sont invités à participer.
- Date de clôture des inscriptions le **jeudi 13 avril 2023 minuit**.

- Chaque candidat présentera un poème de son choix sélectionné exclusivement parmi les œuvres du 18<sup>ème</sup> siècle au 20<sup>ème</sup> siècle en vers uniquement n'excédant pas 4 minutes.
- Le texte intégral choisi ainsi que la fiche d'inscription seront adressés par mail avant le jeudi 13 avril 2023 à l'adresse : [sophie.franot@paris.fr](mailto:sophie.franot@paris.fr)
- Une journée de sélection des candidats aura lieu **le mardi 16 mai 2023**. Les candidats recevront une convocation heuree par mail pour cette sélection.
- 5 candidats sélectionnés se produiront en public, avec le même texte que celui présenté aux sélections, lors de la soirée de remise des Prix où trois Prix seront remis.

#### Article 6

##### **Dotations des Prix :**

- Prix de l'ouvrage de poésie : 900,00€
- Prix d'interprétation poétique : 1<sup>er</sup> Prix : 500,00€ - 2<sup>ème</sup> Prix : 300,00€ - 3<sup>ème</sup> Prix : 200,00€

#### Article 7

Un libraire sera éventuellement partenaire du Prix de poésie Léon-Paul Fargue.

#### Article 8

Il n'y a pas de frais de participation.

#### Article 9

Les participants s'engagent au respect du présent règlement.

Fait à Paris, le 19/10/2023

Frédéric JACQUOT  
Chevalier des Arts et des Lettres,  
Adjoint au Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement  
Chargé de la Culture

Matthias VINCENOT  
Poète, Docteur ès lettres,  
Chevalier des Arts et des Lettres,  
Président de l'association Poésie  
et Chanson Sorbonne